



**ANNEXE 2 : DEMANDE D'AGRÉMENT
AU TITRE DE LA DOMICILIATION
DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE**

Références :

- **Articles L. 252-1, L. 252-2 et L.264-1** et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- **Article L.261-2-1** du code de la Sécurité Sociale ;
- **Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007** instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 51 ;
- **Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014** pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)
- **Loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015** relative à la réforme du droit d'asile ;
- **Décret n° 54-883 du 2 septembre 1954** modifié pris pour l'application de l'ensemble des dispositions du décret du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance ;
- **Décret n° 2016-632 du 19 mai 2016** relatif au lien avec la commune pour la domiciliation ;
- **Décret n° 2016-633 du 19 mai 2016** relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'aide médicale de l'État (AME) ;
- **Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016** relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- **Instruction n° DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016** relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable.

La présente demande est :

- une demande initiale
- une demande de renouvellement – Date du précédent agrément : : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Configuration des locaux (espaces d'entretiens ouverts, fermés...) :
.....
.....
.....

Modalités de l'accueil (sur RV, sur le flux...) :

Jours et heures d'ouverture de l'accueil (pour le courrier et l'entretien) :
.....
.....

► Le Public visé

Rappel important : la spécificité du public doit rester exceptionnelle.

Spécificité du public concerné par la demande d'agrément (ex : gens du voyage, demandeurs d'asile,...) :
.....
.....

Justification :
.....
.....

Capacité maximum d'élection de domiciliation souhaitée :

Modalités de l'accueil (sur RV, sur le flux...) :

► Les Prestations attachées à la domiciliation visées

Rappel important : en règle générale, la domiciliation est donnée pour toutes ces prestations.

A quelles prestations s'appliquent votre domiciliation ?

- La délivrance d'un titre national d'identité
- L'inscription sur les listes électorales
- Les demandes d'une aide juridique
- L'ouverture de droits aux prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles (toutes les prestations sinon précisez) :
- Autres, précisez :

Si toutes les prestations ne sont pas cochées, merci de justifier le refus de domicilier pour telle ou telle prestation :

.....
► L'entretien :

Nom et qualification de(s) la personne(s) chargée(s) de l'entretien :

NOM : - Prénom : (Bénévole / Salarié)

NOM : - Prénom : (Bénévole / Salarié)

Durée moyenne d'un entretien :

Prestations évoquées lors de cet entretien :

.....
.....
.....
.....

Approfondissez-vous l'entretien ?

Oui Non

Si oui, précisez (*Orientation des démarches, engager une démarche d'insertion...*) :

.....
.....
.....

► Le courrier :

Nom(s) et qualification de la (des) personne(s) chargée(d) de l'accueil :

NOM : - Prénom : (Bénévole / Salarié)

NOM : - Rénom : (Bénévole / Salarié)

► Mode de gestion du courrier :

.....
.....

► Autres informations :

.....
.....
.....

Fait à,

le

Le représentant légal de l'organisme

(*Signature / NOM Prénom*)

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Pour les organismes déjà agréés :

- le rapport d'activité type de l'organisme joint en annexe. Je vous rappelle que ce rapport d'activité est à nous retourner tous les ans avant le 31 janvier.
- le bilan sur la période considérée et perspectives, conformément à la circulaire du 25/02/2008 sur la domiciliation

Pour les nouvelles demandes :

- le rapport d'activité portant sur l'année n-1 de l'organisme justifiant des critères d'éligibilité au dispositif
- les derniers statuts
- le cahier des charges joint à la demande d'agrément daté et signé avec les initiales du directeur chaque page
- une copie du règlement intérieur

Dossier complet à retourner à l'adresse suivante :

**DDETSPP de Tarn-et-Garonne
Service Intégration-Solidarité
Cité de l'Agriculture Marcel-Unal
140, avenue Marcel-Unal
BP 730 - 82013 MONTAUBAN CEDEX**